



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20241014-D202420-DE

Liberté - Égalité - Fraternité

Berger
Levrault

2024-20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 6
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : décision modificative du budget - Amortissements

L'an deux mille vingt-quatre

Le : quatorze octobre à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 4 octobre 2024

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude.

EXCUSES/ABSENTS : DECOR Mary, VERMER Josianne

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose :

- suite à une erreur d'imputation dans HELIOS, le bien AEP/23-01 doit être modifié en amortissements (travaux imputé dans le compte 21531 et non le compte 21532)

Il convient de procéder à une décision modificative du budget pour prendre en compte cette régularisation des amortissements, selon les modalités suivantes :

- Dépense fonctionnement : chapitre 042 compte 681 : + 596,00
- Dépenses de fonctionnement : chapitre 11 compte 61521 : - 596,00
- Recettes investissement: chapitre 21 compte 1323 : - 596,00
- Recettes investissement chapitre 040 compte 281531 : + 596,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20241014-D202420-DE

Berger
Levrault

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.